



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Extension de l'accueil des élèves : quelles garanties ?

Le Rectorat de Lille a initié ce mardi 31 mars un appel à volontaires pour une extension de la prise en charge des élèves, enfants des personnels soignants et de l'ASE aux enfants de policiers, CRS, gendarmes, pompiers...ce en semaine et pendant les week-ends.

L'accueil des enfants des personnels chargés de missions de service public va bien sûr de soi. Cela fait partie du rôle des Services Publics, pourtant vilipendés -ils seraient une « charge » - et attaqués dans leurs fondements par des années de politiques libérales et d'austérité. Il doit être par ailleurs proposé quand les familles n'ont pas d'autre possibilité de garde, dans l'intérêt des personnels mais aussi des familles elles-mêmes et de tous.

Pour autant, cet accueil ne doit pas se faire dans n'importe quelles conditions :

-le volontariat doit être strictement respecté, y compris pour les personnels précaires. Il n'est en effet pas normal que dans nombre de cas, cet accueil se fasse par des AED qui pour beaucoup font face à une menace, plus ou moins exprimée, de non-renouvellement de contrat.

- les conditions sanitaires préconisées par les pouvoirs publics doivent être strictement respectées : gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour tous, enfants et adultes, espace suffisant pour respecter les distances nécessaires, désinfection régulière des surfaces, du matériel utilisé, des locaux...

Or des doutes sont légitimement permis notamment sur les deux derniers points : comment conserver une distance minimale d'un mètre avec un élève à qui l'on explique des notions et exercices ? Quelles garanties quant à la désinfection de toutes les surfaces utilisées ?

En outre, la mise à disposition de masques est nécessaire. Comment comprendre sinon que le Président de la République soit masqué dans ses visites désormais ?

- enfin la question de la responsabilité sous laquelle se trouvent les agents en exercice hors temps scolaire doit être clarifiée dans les plus brefs délais :il y va des implications et des poursuites éventuelles en cas de contamination.

Depuis l'éclatement de la crise -pour ne pas dire même avant- les personnels font face y compris en matière sanitaire à la multiplication d'approximations, de prétendues vérités scientifiques (« les enfants et les adolescents ne risquent rien », « seules les personnes très âgées courent un risque », « les masques ne sont pas utiles »....) démenties au fur et à mesure que progresse la pandémie. Ils n'ont pas à être les victimes collatérales de l'impréparation, de la minimisation des risques encourus et de choix politiques désastreux.

La FSU 59/62 est aux côtés des personnels pour le respect et la défense de leurs droits et agit de manière à ce que toutes les conditions de protection soient enfin réunies pour les agents qui s'engagent. Elle se réserve la possibilité de recourir à toutes les actions nécessaires, y compris en justice.

Lille, le 2 avril 2020

